



Strassen, le 30 octobre 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Pour souligner l'importance et la portée du sport dans la société moderne, notamment du point de vue politique, social, culturel et économique et considérant le rôle de l'éducation physique comme facteur de promotion pour la santé, le développement, l'intégration, la paix et l'environnement, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) en tant qu'organe faîtière du mouvement sportif au Luxembourg vous avait soumis, à l'approche des élections nationales du 14 octobre 2018, un document reprenant plusieurs sujets qui lui tiennent à cœur.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les principales revendications que le mouvement sportif souhaite voir incluses dans le programme de la coalition gouvernementale pour la période 2018-2023.

1) Maintenir un Ministère des sports à part entière

Au vu du rôle sociétal que le sport joue dans notre pays et pour en assurer un développement cohérent, le COSL insiste sur le maintien d'un Ministère des sports à part entière. En effet, le mouvement sportif a pu mettre en place les premières réalisations de son concept intégré pour le sport au Luxembourg grâce à l'appui du Ministère des sports. L'existence d'un Ministère à part entière est le signe visible de la reconnaissance de la position que la politique accorde au sport. Les tâches multiples d'un tel ministère, qui dépassent de loin le pur milieu sportif, mais qui engendrent des coopérations avec des ministères comme celui de la Santé, de l'Éducation, des Affaires étrangères, de l'Économie ou de la Recherche, pour n'en citer que quelques-uns, nécessitent la mise à disposition de moyens en personnel et en budget suffisants.

2) Transposer le concept intégré pour le sport au Luxembourg

La valeur du sport sous toutes ses facettes - physiques, éducatives, préventives, intégratives, mais aussi sociales, économiques et culturelles - n'est plus à démontrer et le sport mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Le monde politique de même que toutes les forces de la société civile, impliquées directement ou indirectement dans le sport, doivent contribuer à implémenter le concept intégré pour le sport au Luxembourg. Ce concept rassemble tous les niveaux de pratique sportive et s'adresse à l'ensemble de la population au Luxembourg.

3) Mettre en place des comptes satellites sport pour le Luxembourg

L'importance économique du sport – se présentant comme le tourisme ou la santé comme secteur transversal - et sa contribution au PIB ne se laisse déterminer que par l'établissement de comptes satellites sport. Par référence à des exemples étrangers menés sur base de ces comptes satellites sport, la participation du secteur sport au PIB luxembourgeois se chiffrait entre 500 millions et un milliard d'euros. Afin de mieux balancer les investissements de l'Etat dans le sport et la contribution du sport au PIB, le COSL demande à établir la situation réelle du couple « contribution du sport au PIB et investissement de l'Etat via le budget dans le sport » par des comptes satellites sport, en continuant les travaux préliminaires lancés dans ce contexte en 2015 lors de la présidence du Luxembourg de l'Union Européenne.

4) Réaliser le nouveau site pour le Sportlycée

Le Sportlycée est la solution parfaite pour combiner sport et études secondaires. Voilà pourquoi le COSL affirme sa volonté de continuer à accompagner ce projet et de le voir se développer en ligne avec ses missions et pour répondre à l'intérêt croissant démontré vis-à-vis de cette structure clé pour l'accompagnement propice de la double carrière des jeunes sportifs aux perspectives sérieuses. En ce qui concerne les infrastructures complémentaires à réaliser sur le site du Sportlycée, le COSL souligne la nécessité de faire fonctionner un internat à proximité du site actuel du Sportlycée, même à titre provisoire, sans préjudice de toute autre solution durable à réaliser le cas échéant sur un autre site. Un nouveau site pour le Sportlycée devra par ailleurs inclure toutes autres infrastructures complémentaires indispensables pour générer toutes les synergies possibles qui sont nécessaires au développement des jeunes sportifs combinant sport et études, et d'éviter par là même toute déficience au système du fonctionnement général du Sportlycée. Ainsi, ce nouveau site devra prévoir dès le début les halls sportifs nécessaires au fonctionnement et au déploiement des activités des principales fédérations de sports collectifs.

5) Développer le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)

Mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental, le LIHPS doit désormais être doté des moyens financiers nécessaires lui permettant d'étoffer dans les meilleurs délais ses ressources humaines afin de répondre aux prestations de services de pointe au bénéfice des athlètes de haut niveau et de répondre dès que possible aux besoins de la préparation olympique actuellement en cours et, à moyen terme, d'être totalement opérationnel dans le déploiement et la coordination de ses services aux athlètes de haut niveau, notamment pour le prochain cycle olympique. Les performances de choix réalisées par les sportifs de haut niveau, ambassadeurs d'excellence du Luxembourg sur le plan international, continueront à contribuer de manière notoire au rayonnement du Luxembourg en Europe et dans le monde tout en étant un élément incontournable pour le positionnement du pays en termes de « Nation Branding ».

6) Renforcer les structures fédérales

Le COSL souligne la nécessité indispensable des appuis aux structures fédérales et au COSL. Afin de permettre au COSL et aux fédérations de remplir dans des conditions acceptables les multiples tâches qui leur incombent de façon croissante et qu'ils n'arrivent plus à assumer avec les moyens financiers et humains actuels, le COSL demande de mettre en place un plan ambitieux avec, par exemple, l'installation d'un « programme pluriannuel de structuration des principales fédérations sportives y compris le COSL ». Pareil programme devrait être doté des moyens financiers nécessaires permettant de financer pendant les 5 prochaines années chaque fois 6-8 postes de travail rémunérés dans une optique de pérennisation du fonctionnement des fédérations, permettant d'étoffer les ressources humaines au service des fédérations soit de profils techniques (DTN ou entraîneur national à plein temps), soit de profils administratifs et de gestion (secrétaire général salarié ou gestionnaire fédéral) pour compléter le cadre des collaborateurs professionnels de celles parmi les fédérations qui doivent assurer des programmes d'activités très intenses, c.-à-d. ayant un nombre conséquent d'athlètes/équipes (M et F) de haut niveau, ainsi que plusieurs cadres de préparation systématique à l'élite (« next generation leaders »), et qui doivent donc assurer une participation régulière aux compétitions officielles au niveau européen et mondial.

Le COSL demande par ailleurs de nouvelles mesures à mettre en place au bénéfice du bénévolat telles qu'un régime dédié de congé sportif pour bénévoles.

7) Prévoir une dérogation à la règle du repos dominical et de la majoration du travail dominical pour les types d'emplois du mouvement sportif

Etant donné qu'une grande partie des protagonistes du sport luxembourgeois ne sont pas susceptibles de tomber sous les dispositions de l'article 19 de la loi du 3 août 2005 concernant le sport, que le droit du travail reste d'application dans ces cas, notamment en ce qui concerne le travail les dimanches et les jours fériés et les réglementations concernant les heures supplémentaires, il convient de prendre en considération les spécificités du droit du sport, alors que les compétitions se déroulent pour la plupart des cas les weekends et notamment les dimanches. Ainsi, le COSL donne à considérer qu'il y aura lieu de modifier soit les dispositions du code de travail, soit celles de la loi du 3 août 2005 concernant le sport, soit de rédiger une convention collective pour le sport. Ceci afin de faire bénéficier les fédérations agréées et leurs associations sportives affiliées d'une dérogation à la règle du repos dominical et de la majoration du travail pour les types d'emplois liés directement à la pratique, l'animation, l'enseignement ou l'encadrement d'activités sportives.

8) Renforcer le financement du sport de manière générale

Une motion parlementaire versée le 27 février 2018, appuyée par tous les partis politiques, invite entre autres le Gouvernement à augmenter de manière conséquente les crédits alloués au mouvement sportif dans les domaines administratif et sportif. Le COSL note avec intérêt que depuis le vote de la motion prémentionnée à la Chambre des Députés, cette dernière s'est jointe à une veille dynamique des interventions du Gouvernement en faveur du sport de manière générale, et du renforcement du sport fédéral de manière plus particulière.

La perception du financement du sport, non plus comme subvention sans retour, mais comme investissement à forte valeur ajoutée et la dotation du sport à sa juste dimension eu égard à sa contribution à l'économie et au PIB luxembourgeois doivent devenir le fil rouge des choix politiques en matière de sport, tout en considérant le sport comme élément d'une politique sociétale plus large. Le COSL fait siens les propos de l'interpellateur appelant à viser au fur et à mesure comme objectif à moyen, voire à court terme un budget sport de l'ordre de 1% du budget de l'Etat.

Le COSL donne encore à considérer qu'il convient d'utiliser tous les leviers qui peuvent être opportuns, voire utiles pour améliorer le sous-financement chronique du sport en général. A côté de la piste budgétaire, le COSL a pointé vers une autre piste, celle de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (ci-après : l'Œuvre Nationale). Le COSL appelle à un accroissement substantiel des fonds attribués au mouvement sportif par l'Œuvre Nationale, permettant au mouvement sportif d'être moins dépendant du budget de l'Etat.

A court terme, la part des revenus provenant des loteries nationales distribués par l'Œuvre Nationale au mouvement sportif devrait passer de 6,27% (2014) à 20 %, afin de permettre à ce dernier de se développer avec l'autonomie nécessaire. Puisque cette piste n'est pas retenue pour le moment par les responsables de l'Œuvre Nationale, une réglementation dans ce sens s'impose.

9) Encourager le développement d'une structure de recherche autonome axée sur le sport et l'activité physique :

Le COSL aimerait souligner que l'apport de la recherche, des sciences et de la médecine du sport et les études pour les professions scientifiques liées au sport est essentiel pour le développement du sport de haut niveau, du sport pour tous et du sport pour la santé. Le développement d'une recherche scientifique dans les domaines liés au sport et à l'activité physique en général engendre des retombées positives sur la santé en termes de prévention et de réhabilitation. Ce volet représente également un pilier important du LIHPS. Le Luxembourg n'est qu'à ses débuts dans ce domaine.

Les premières initiatives émanent du Centre Médical Olympique Luxembourgeois (CMOL), du Laboratoire de recherche en médecine du sport du Luxembourg Institute of Health (LIH) et du Luxembourg Institute for Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS). Ces développements et collaborations en cours doivent trouver les appuis nécessaires à une évolution future commune en considérant les opportunités offertes par la SportFabrik, actuellement en construction à Differdange. La politique doit encourager la création d'une structure de recherche autonome axée sur le sport et l'activité physique sous ses différents aspects, englobant ces différentes initiatives actuelles et la doter des moyens nécessaires.

10) Transformer l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) en Institut National de l'Education Physique et des Sports (INEPS)

Le COSL soutient la réforme de l'ENEPS se proposant d'atteindre les objectifs suivants :

- Amélioration et élargissement de l'offre des formations en tenant compte des besoins de la société et du mouvement sportif sur base du système « Long Term Athletes Development » (LTAD)

- Promotion des compétences de l'enseignement des activités physiques, motrices et sportives au cours de la formation initiale et continue en coopération étroite avec l'Université du Luxembourg et l'Institut de Formation de l'Education Nationale (IFEN)

- Promotion des compétences en matière de l'éducation à la motricité du personnel éducatif des structures d'éducation et d'accueil (SEA) en coopération étroite avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales (LTPES) ainsi qu'avec les organismes responsables desdites structures
- Etudes approfondies sur les métiers du sport en vue d'une réglementation des formations y afférents.

11) Réaliser toutes les infrastructures sportives nécessaires au bon fonctionnement et au future développement du sport au Luxembourg

Le COSL ne peut qu'encourager la politique à continuer à développer les projets qui se proposent de compléter, de moderniser et d'améliorer les équipements sportifs, voire d'y apporter les innovations nécessaires (p.ex. en matière de technologies nouvelles). Les équipements sportifs restent un pilier indispensable pour le futur développement du sport au Luxembourg. Ainsi le COSL demande à voir réalisées tous les projets d'infrastructures faisant parti des plans quinquennaux d'équipement sportif.

Nous vous remercions de l'attention que voudrez porter aux revendications du COSL dans le cadre des négociations et nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Daniel Dax
Secrétaire général

André Hoffmann
Président